AR Prefecture
006-210600425-20260605-2026D35-DE
Reçu le 09/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le cinq juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.
Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAND Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, MAROT Alexis Conseiller(e)s.
Absents représentés : Monsieur DALEX Nathan représenté par Monsieur MAROT Alexis
Absents non excusés : Madame DUMEE Marguerite

Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour :
Contre :
Abstention :

Délibération 2026-35D : Demande d'aide au financement de la sécurité des fêtes traditionnelles de village

La sécurité devient un problème de taille lors des événements organisés par le Comité des fêtes, notamment lors de la soirée du Rodage mais aussi lors de la fête patronale.
Il y a 2 ans la Gendarmerie a demandé au Comité d'augmenter les effectifs des vigiles qui surveillent le chapiteau, et uniquement le chapiteau ils n'ont pas d'attribution pour surveiller et intervenir à l'extérieur !

Le président nous a transféré les devis :

- Rodage 2025 : 1 416.00 € HT
- Fête patronale : 4 617.60 € HT

Soit 6 033.60 € HT, soit 7 240.32 € TTC

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'inscrire son financement dans le dispositif départemental de sécurité des fêtes traditionnelles de village, qui prévoit un subventionnement de ce type de travaux à hauteur de 70 % du coût H.T.

Il propose que le Comité garde à charge 20 % de la dépense TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier « sécurité des fêtes traditionnelles » pour un montant de 6 033.60 € HT, soit 7 240.32 € TTC
- SOLLICITE le DEPARTEMENT des Alpes Maritimes ..... 4 223.10 €
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 09/06/26
Et publication ou notification du 09/06/26

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Philippe IPPOLITO